

PARTICIPANT

Civilité : Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone *1 _____ E-mail _____

*1 Vous pouvez vous inscrire à tout moment sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique disponible à l'adresse suivante : <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

Étudiant en _____ année

Si vous ne vous inscrivez pas dans le cadre de votre activité professionnelle, et notamment si vous êtes étudiant, vous êtes considéré comme consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. L'ensemble des stipulations contractuelles ci-après exposées et applicables aux consommateurs s'adressent exclusivement à ceux-ci à l'exclusion des professionnels.

Ostéopathe D.O. Autres diplômes : _____

Année d'obtention du diplôme : _____ Etablissement : _____

TRÈS IMPORTANT :

Vous vous engagez à fournir, dans le cadre de l'inscription, ainsi que tout au long de la relation contractuelle avec ATMAN Training Center, des informations complètes, loyales et véridiques, notamment quant à votre qualité de professionnel ou de consommateur.

Toute fraude dans ce cadre engage votre responsabilité et pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat pour faute, notamment si elle est de nature à vous procurer des avantages anormaux ou indus.

ORGANISATION

Formation : Séminaires Ostéopathiques Postgrade

Certification : Obtention d'un certificat d'enseignement supérieur spécifique international, sanctionné par la participation à 10 séminaires* (*possibilité d'échelonner les séminaires jusqu'à 5 ans à partir du premier séminaire.)

Public : Ostéopathes D.O. et étudiants en ostéopathie à partir de la 4^{ème} année

	Date :	Séminaire présenté par :	Horaires (Catégories ci-dessous) :
Dates et horaires des séminaires :	Du 27 au 29 septembre 2024	Thierry LIEVOIS D.O.	C
	Du 18 au 20 octobre 2024	Alain CALAMIA D.O.	A
	Du 8 au 10 novembre 2024	Jean Pierre DESSAINT D.O.	A
	Du 13 au 15 décembre 2024	Marc BOZZETTO D.O.	A
	Du 10 au 12 janvier 2025	Mélodie BRETIGNIER D.O.	A
	Du 7 au 9 février 2025	Bruno DUCOUX D.O.	B
	Du 28 au 30 mars 2025	Frédéric CARLES D.O.	B
	Du 11 au 13 avril 2025	Olga GARAY D.O.	A
	Du 16 au 18 mai 2025	Frédéric CARLES D.O.	B
	Du 3 au 5 juillet 2025	David LACHAIZE D.O.	D

Horaires A : Vendredi : 13h30-19h00 / Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30 / Dimanche : 8h30-12h00 et 12h30-15h30 (21 h de formation)

Horaires B : Vendredi : 9h00-12h00 et 13h00-18h00 / Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30 / Dimanche : 8h30-12h00 et 12h30-15h30 (24 h de formation)

Horaires C : Vendredi : 8h30-12h00 et 13h00-18h00 / Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30 / Dimanche : 8h30-12h00 et 12h30-15h00 (24 h de formation)

Horaires D : Jeudi : 9h00-12h00 et 13h00-18h00 / Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30 / Samedi : 8h30-12h00 et 12h30-15h30 (24 h de formation)

TARIFS POUR L'INSCRIPTION À L'ANNÉE COMPLÈTE

Veillez cocher votre choix :

Vous êtes ostéopathe D.O. et vous souhaitez vous inscrire à tous les 10 séminaires 5 900 € - **5 700 €**

Vous êtes ostéopathe D.O. ATMAN et vous souhaitez vous inscrire à tous les 10 séminaires 5 450 € - **4 900 €**



Option : Candidature au Contrat de Partenariat Ecole-Entreprise (CP2E)

Vous souhaitez vous porter candidat au Contrat de Partenariat École-Entreprise (CP2E).

(Contrat réservé aux jeunes diplômés ATMAN. Attention places limitées, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.)

- Tarifs valables pour une année et strictement applicables à la rentrée 2024.
- Les tarifs n'incluent aucun frais de restauration ni d'hébergement.

TARIFS POUR L'INSCRIPTION AUX SEMINAIRES À LA CARTE

Veillez cocher votre choix :

Date	Intervenant	Vous êtes D.O.	Vous êtes D.O. ATMAN
Du 27 au 29 septembre 2024	Thierry LIEVOIS D.O.	590 €	545 €
Du 18 au 20 octobre 2024	Alain CALAMIA D.O.	590 €	545 €
Du 8 au 10 novembre 2024	Jean Pierre DESSAINT D.O.	590 €	545 €
Du 13 au 15 décembre 2024	Marc BOZZETTO D.O.	590 €	545 €
Du 10 au 12 janvier 2025	Mélodie BRETIGNIER D.O.	590 €	545 €
Du 7 au 9 février 2025	Bruno DUCOUX D.O.	590 €	545 €
Du 28 au 30 mars 2025	Frédéric CARLES D.O.	590 €	545 €
Du 11 au 13 avril 2025	Olga GARAY D.O.	590 €	545 €
Du 16 au 18 mai 2025	Frédéric CARLES D.O.	590 €	545 €
Du 3 au 5 juillet 2025	David LACHAIZE D.O.	590 €	545 €

Veillez indiquer le montant total :

€

- Tarifs valables pour une année et strictement applicables à la rentrée 2024.
- Les tarifs n'incluent aucun frais de restauration ni d'hébergement.

INDIQUEZ LE MODE DE RÈGLEMENT DE VOTRE CHOIX

En 1 fois

Par chèque :

Par virement bancaire :

Paiement par chèque :

- ➔ Veuillez libeller vos chèques, signés à la date du jour, à l'ordre de [ATMAN Training Center](#).
- ➔ Vos chèques seront encaissés une semaine avant chaque séminaire.

Paiement par virement :

- ➔ Les informations bancaires : **Domiciliation C.E. COTE D'AZUR (10000) / BIC CEPAFRPP831 IBAN FR 76 1831 5100 0008 0001 1187 758 / Intitulé du compte [Sarl atman training center](#)**
- ➔ Veuillez effectuer le virement au plus tard une semaine avant le premier jour de chaque séminaire, et envoyer le justificatif du virement à l'adresse : atc@atman.fr.

En 3 fois

Par chèque :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les pages 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce dossier d'inscription signées et remplies en intégralité (les pages 4, 5 et 6 paraphées en bas de chaque page).

Un chèque d'acompte de 140 € par séminaire (encaissé immédiatement) à l'ordre d'A.T.C. (sauf paiement de l'année complète)

Un chèque pour le solde du séminaire à l'ordre d'A.T.C.

Si le Participant est un professionnel, ajouter :

Une photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) montrant que vous êtes assuré(e) pour vos actes ostéopathiques.

Si le Participant est un étudiant en ostéopathie (hors Centre d'Ostéopathie ATMAN), ajouter :

Un certificat de scolarité démontrant que vous êtes en 4ème ou 5ème année d'ostéopathie.

A envoyer :

Par courrier postal :

ATMAN Training Center
2575 Route des Crêtes, 06560 Valbonne Sophia Antipolis

Par e-mail :

atc@atman.fr

Comment nous avez-vous connu ?

Site ATMAN Autre site* Réseaux sociaux* E-mailing* Salon* Affiche* Flyer* Autre*

* Veuillez préciser : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- L'organisme de formation ATMAN Training Center se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits dans les 14 jours précédant la formation. ATMAN Training Center vous fera parvenir un courrier électronique vous informant de l'annulation de la formation et vous remboursera toute somme déjà versée (voir conditions détaillées à l'article 5 des CGV).
- Une attestation de participation nominative (qui n'est pas un diplôme d'état) vous sera remise à l'issue de la formation.
- Je m'engage à n'effectuer aucun enregistrement, film ou photo durant ces séminaires sous peine d'en être exclu immédiatement. Toute réalisation d'un tel enregistrement, et toute diffusion de celui-ci, sur quelque support et par quelque moyen que ce soit porte atteinte au droit à l'image des personnes représentées, ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle des formateurs et d'ATMAN Training Center.
- Atman Training Center est enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail P.A.C.A. en tant qu'organisme de formation déclaré sous le n°: 93060446806. Le centre détient la certification Qualiopi. La formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL. Les informations sur la prise en charge sont disponibles sur le site FIF PL : www.fifpl.fr
- Les détails de chaque formation incluant l'objectif, les moyens prévus, le déroulé et la sanction à la fin du séminaire sont détaillés dans notre brochure jointe en annexe.

J'ai bénéficié d'une information claire sur le contenu de la formation dispensée tel que reproduit en annexe du présent contrat et considère qu'elle correspond à mes attentes. (Veuillez consulter l'ensemble des documents en ligne : <https://atman.fr/formations/seminaires-postgrade/programme>)

J'ai bien pris connaissances des conditions d'inscription ci-dessus.

J'ai lu et approuvé les conditions générales de vente et d'inscription figurant ci-après (que j'ai paraphées) et souhaite m'inscrire au(x) séminaire(s) ostéopathique(s) postgrade.

Date : _____

Fait à : _____

Signature* : _____

*précédée de la mention « Lu et approuvé »

ATMAN TRAINING CENTER - SÉMINAIRES OSTÉOPATHIQUES POSTGRADE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & D'INSCRIPTION

1. Identité de l'entreprise

Atman Training Center, domicilié au 2575 Route des Crêtes 06560 Valbonne, N° Siret : 410 262 349 00039

Atman Training Center est enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail P.A.C.A. en tant qu'organisme de formation déclaré sous le n°: 93060446806. Il est aussi certifié QUALIOP1. Sa formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL.

2. Définitions

Formation : désigne l'ensemble des Séminaires sélectionnés par le Participant, et dont l'inscription a été validée par ATMAN Training Center.

Séminaire : désigne un module d'enseignement, dans le domaine de l'ostéopathie, proposé par ATMAN Training Center au Participant. Le Participant est libre de sélectionner un ou plusieurs séminaires de son choix lorsque ces derniers sont proposés «à la carte».

Participant : co-contractant d'ATMAN Training Center, professionnel ou consommateur, dont l'inscription a été validée et suivant la Formation pour lequel il a adressé un Dossier d'inscription;

Dossier d'inscription : convention conclue entre ATMAN Training Center et le Participant. Cette convention prend la forme d'un dossier d'inscription du livret descriptif de la formation joint en annexe, des conditions générales d'inscription et des conditions générales de vente.

3. Objet et champ d'application

Atman training Center propose des formations à destination des ostéopathes D.O mais également des étudiants à partir de la 4eme année de la formation en ostéopathie.

La signature du Dossier d'inscription implique l'acceptation préalable et sans réserve par le Participant, et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) qui prévalent sur tout autre document du Participant, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à ATMAN Training Center si elle n'a pas été expressément et préalablement acceptée par écrit par celle-ci.

4. Documents contractuels

Le Dossier d'inscription précisera l'intitulé du/des Séminaires, leur nature, leur durée, leur prix, les modalités de leur déroulement et la sanction de la Formation.. Tout Dossier d'inscription sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables à la relation entre le Participant et Atman Training Center. Le Participant peut envoyer son Dossier d'inscription par voie électronique à l'adresse atc@atman.fr et peut modifier ses coordonnées à tout moment en cas d'erreur de saisie ou de changement de situation à la même adresse électronique.

5. Report / annulation de tout ou partie de la Formation par ATMAN Training Center

ATMAN Training Center se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter tout ou partie de la Formation, et notamment d'un séminaire sans indemnité en cas de nombre insuffisant de Participants inscrits, sous réserve d'en informer le Participant avec un préavis de 14 jours ouvrés avant la date d'organisation du Séminaire initialement prévue et qui fait l'objet d'un ajournement ou d'une annulation.

Le Participant aura alors le choix entre s'inscrire à une des dates ultérieures proposées par ATMAN Training Center, ou annuler sa participation et obtenir le remboursement des sommes versées, soit en intégralité si la

Formation n'a pas commencé, soit au prorata temporis si la Formation a commencé, et donc qu'au moins un Séminaire a déjà été dispensé au Participant.

6. Annulation de tout ou partie de la Formation par le Participant

A) Annulation par un Participant consommateur

- Exercice du droit de rétractation

Si le Participant est un consommateur, et non un professionnel, et qu'il a souscrit au contrat à distance, il bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, laquelle se manifeste par la réception d'un accusé de validation de l'inscription adressé par ATMAN Training Center, conformément aux stipulations de l'article L221-18 du Code de la consommation.

Le Participant consommateur peut exercer ce droit de rétractation en adressant le formulaire disponible à l'adresse suivante atman.fr/atc/retractation et dont un modèle est fourni à la fin du présent contrat en annexe.

L'exercice par le Participant consommateur de son droit de rétractation doit en tout état de cause intervenir avant le début de la Formation.

Par exception, dans le cas où, dans le respect des délais légaux prévus au Code de la consommation, l'exercice du droit de rétractation intervient après le début de la Formation, ce dernier sera tenu au versement de 10% du montant total de la Formation, à ATMAN Training Center.

Par ailleurs, toute participation à un séminaire est due.

- Hors délai de rétractation

L'annulation d'un Séminaire par le Participant au-delà du délai de rétractation, devra être impérativement signalée à ATMAN Training Center par courrier postal avec accusé de réception au moins trente (30) jours calendaires avant la date dudit Séminaire.

Le chèque d'acompte versé par le Participant au moment de son inscription et correspondant audit Séminaire, n'est pas remboursable.

Le non-respect du délai de prévenance de trente jours entraîne le règlement automatique, par le Participant, du Séminaire dans son intégralité.

Dans le cas où le Participant consommateur souhaite annuler la totalité de la Formation dont l'exécution a d'ores et déjà commencé, au-delà du délai de rétractation susmentionné, il devra impérativement signaler son intention à ATMAN Training Center par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trente (30) jours avant le début du prochain séminaire de la Formation. A défaut, le séminaire est dû, et l'annulation de la Formation sera prise en compte à compter du Séminaire suivant.

En outre, le Participant restera tenu au règlement, à ATMAN Training Center, sauf accord contraire des Parties prévoyant des modalités dérogatoires :

- du montant de la Formation du, et calculé au prorata temporis à partir de la réception de la lettre recommandée, dans le cas où l'annulation a lieu avant la moitié de la Formation, sans que le montant ne puisse être inférieur à 10% du prix total de la Formation. ;
- de 100% de la Formation, lorsque la réception du courrier par ATMAN Training Center intervient au-delà de la moitié de la Formation.

A titre d'exemple, dans le cas où le Participant est inscrit à une Formation de six Séminaires, l'annulation de la Formation avant la tenue du troisième Séminaire entraîne le remboursement de la Formation au prorata temporis de ce qui a déjà été réalisé par le Participant. En revanche, l'annulation de la Formation après la réalisation du troisième Séminaire entraîne le règlement, par le Participant, de la totalité de la Formation, soit des six Séminaires de la Formation.

B) Annulation par un Participant professionnel

Lorsque le Participant est un professionnel, toute inscription à une Formation vaut vente définitive de l'ensemble des Séminaires sélectionnés. Par conséquent, et ce même dans le cas où ATMAN Training Center propose au Participant un règlement de la Formation en plusieurs fois, cette dernière est due en totalité même dans le cas où le Participant souhaiterait, en cours d'année, ne plus y assister.

L'ensemble des conditions d'annulation précisées ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de force majeure, tel que visé à l'article FORCE MAJEURE du contrat.

Paraphe :

ATMAN Training Center, 2575 Route des Crêtes - 06560 Valbonne Sophia Antipolis
Tél : 04 93 00 05 05 - Email : atc@atman.fr - Siteweb : www.atman.fr/formations/

C) Conséquences de l'annulation de la Formation

Dans le cas où le Participant a souhaité bénéficier, dans le cadre de la formation dispensée par ATMAN Training Center pour l'obtention du C.E.S.S.I (certificat d'enseignement supérieur spécifique international postgrade en ostéopathie), du partenariat entre des entreprises (ci-après « Entreprise Partenaire ») et ATMAN Training Center aux fins de pouvoir lancer son activité libérale d'ostéopathie en bénéficiant du réseau d'ATMAN Training Center, toute annulation de la Formation à l'initiative du Participant devra être expressément signalée à l'Entreprise Partenaire.

7. Remplacement d'un Participant

Quel que soit le type de la Formation, sur demande écrite avant le début de la Formation, le Participant d'ores et déjà inscrit pourra solliciter qu'un autre Participant se substitue à lui, sans facturation supplémentaire, sous réserve que le nouveau Participant remplisse les conditions d'inscription à la Formation.

8. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la Formation est remise sur des supports dématérialisés.

Par exception, un Participant pourra demander à recevoir une copie papier de la documentation contractuelle, ce qui lui sera facturé en fonction de la facture de la Poste. Le Participant pourra également demander à recevoir les supports de Formation au format papier, à titre tout à fait exceptionnel, sur demande spécialement motivée et lorsque les dits supports sont susceptibles d'être imprimés.

Dans ce dernier cas, un devis lui sera préalablement adressé.

9. Refus d'inscription

ATMAN Training Center est seule décisionnaire quant aux acceptation et refus des dossiers d'inscription qui lui sont adressés.

ATMAN Training Center doit en effet réaliser une sélection parmi les candidats notamment du fait de la limitation quantitative des inscriptions visant à garantir une qualité des Formations proposées.

Il est précisé que tout incident de paiement lors de Formations antérieures donner la possibilité à ATMAN Training Center de refuser toute nouvelle inscription à une nouvelle Formation d'un candidat à l'inscription.

Tout candidat à l'inscription reconnaît qu'un refus de son dossier ne peut d'aucune manière engager la responsabilité d'ATMAN Training Center ni donner lieu à une quelconque demande d'indemnisation.

10. Prix et règlements

Les factures correspondant à la Formation souscrite par le Participant sont émises à l'inscription. Toute inscription doit être réglée soit par chèque (en une ou plusieurs fois) avant le début de chaque séminaire, soit par virement bancaire ou prélèvement automatique. L'ensemble des chèques d'acompte devront également avoir été versées à ATMAN Training Center.

A défaut, le Participant ne pourra débiter la Formation.

Le prix par Séminaire est indiqué au catalogue, ainsi que le prix des 10 Séminaires proposés à l'année. Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises incluant la TVA au taux en vigueur en France au jour de l'émission de la facture correspondante.

Si le Participant consommateur peut démontrer qu'il est dans l'impossibilité de poursuivre le financement de sa Formation, pour une cause apparue postérieurement à la signature du contrat, le contrat sera résilié et seules demeureront dues les sommes qui correspondent au prorata temporis de la Formation jusqu'à résiliation du contrat.

S'agissant particulièrement des Participants professionnels :

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de ATMAN Training Center.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Participant de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Participant d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Le Dossier d'inscription est valable jusqu'à la fin de la Formation.

11. Règlement par un tiers

Si le Participant souhaite que le règlement soit effectué par tiers, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son Dossier d'inscription ;
- de s'assurer et de garantir la bonne réalisation du paiement par le tiers qu'il aura désigné.

Le Participant reste en tout état de cause responsable de paiement de la Formation à laquelle il est inscrit.

Par conséquent, dans le cas où le tiers est pris à défaut de paiement, le reliquat sera automatiquement facturé au Participant.

En cas de non-paiement par le tiers, pour quelque motif que ce soit, à partir du premier jour dû de la Formation, le Participant sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

12. Obligations et Responsabilité d'ATMAN Training Center

ATMAN Training Center s'engage à fournir la Formation avec diligence et soin raisonnable. S'agissant d'une prestation intellectuelle, dont la bonne réception et la bonne application dépend également du Participant, ce dernier reconnaît que ATMAN Training Center n'est tenue qu'à une obligation de moyens quant au résultat de la Formation.

Particulièrement, ATMAN Training Center ne saurait être tenu responsable en cas d'échec du Participant aux examens sanctionnant la Formation, ni, a fortiori d'une obligation de résultat quant à l'obtention d'un diplôme par le Participant.

En toute hypothèse, la responsabilité globale d'ATMAN Training Center, dans le cadre de l'exécution de ses prestations, est strictement limitée, sauf faute lourde ou dolosive :

- aux dommages directs, à l'exclusion de tous dommages indirects ;
- et au montant total effectivement payé par le Participant dans le cadre de la Formation concernée.

13. Obligations du Participant

Le Participant s'engage à :

- payer le prix de la Formation ;
- n'effectuer aucune reproduction du matériel ou des documents qui lui seront remis ou auxquels il aura accès durant sa Formation sans l'accord écrit et préalable d'ATMAN Training Center et/ou du formateur, dont les droits de propriété, et notamment les droits d'auteur appartiennent à ATMAN Training Center et au formateur ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des Séminaires, sans l'accord écrit et préalable d'ATMAN Training Center et du formateur ;
- à adopter en tout temps une attitude et un comportement respectueux vis-à-vis des autres Participants et de l'ensemble des salariés et formateurs d'ATMAN Training Center ;
- à ne rien faire qui soit de nature à nuire à l'image et à la réputation d'ATMAN Training Center, de ses salariés et formateurs
- à exécuter le présent contrat de bonne foi.

14. Attestation et/ou certificat

Une attestation de participation nominative sera remise à l'issue de chaque Séminaire au Participant, sous réserve de sa participation effective.

Un Certificat d'Enseignement Spécifique Supérieur International (C.E.S.S.I.) sera délivré au participant au terme des 10 séminaires effectués.

Ces attestations et certificat d'enseignement ne sont pas des Diplômes d'Etat.

Paraphe :

ATMAN Training Center, 2575 Route des Crêtes - 06560 Valbonne Sophia Antipolis
Tél : 04 93 00 05 05 - Email : atc@atman.fr - Siteweb : www.atman.fr/formations/

15. CV-Thèque

ATMAN Training Center a mis en place une CV-thèque en ligne où les participants pourront découvrir le CV de leur formateur. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Participant (nom, prénom, e-mail) afin de pouvoir en garantir l'accès.

Ce dernier s'engage à modifier dès réception son mot de passe, à choisir un nouveau mot de passe de sécurité renforcée (au moins 8 caractères comprenant des lettres, majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux) et à conserver ce mot de passe de manière sécurisée.

Tout usage de la CV-thèque réalisé avec les identifiants et mot de passe du Participant sont réputés être de son fait et de sa responsabilité.

Le Participant s'engage à ne pas diffuser, d'une quelconque manière, d'informations provenant de cette CV-thèque et à réserver son usage à son information personnelle exclusivement.

16. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par ATMAN Training Center au titre ou à l'occasion de la Formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la Formation, sans l'accord préalable écrit de ATMAN Training Center. ATMAN Training Center est titulaire des droits sur l'ensemble des Informations divulguées au Participant au cours de la formation, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, ce que le Participant reconnaît.

En conséquence, le Participant s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter, au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Participant se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par ATMAN Training Center ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, ATMAN Training Center accorde au Participant, sous réserve du respect des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. Le Participant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'études, à condition que la mention des droits d'auteur de ATMAN Training Center ou toute autre mention de propriété intellectuelle soit reproduite sur chaque copie du support de formation.

Le Participant n'a pas le droit, sauf accord préalable d'ATMAN Training Center :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- d'effectuer aucun enregistrement, film ou photo durant les Séminaires sous peine d'en être exclu immédiatement ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- de prodiguer des formations en réutilisant les Informations et supports qui lui seront transmis ;
- d'utiliser à d'autres fins que la Formation le support associé.

Sous réserve des stipulations ci-avant, le Participant est évidemment autorisé à faire usage des Informations pour son activité propre, professionnelle ou non professionnelle.

17. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation de la Formation, ATMAN Training Center est amenée à collecter des données personnelles, en ce compris les données personnelles des Participants, communiquées au moment de leur inscription à la Formation.

Leur traitement est nécessaire à la bonne exécution de la Formation et du présent contrat.

Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe ATMAN Training Center et éventuellement avec des sociétés tierces (Entreprise Partenaire, prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin de la Formation.

En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer le consentement au traitement de leurs données personnelles. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de ATMAN Training Center ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer ATMAN Training Center, en écrivant à l'adresse suivante : atc@atman.fr

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, ATMAN Training Center s'engage dans le cadre de l'exécution de ses Formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, ATMAN Training Center s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des Formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans à compter de l'issue de la Formation, puis pendant deux années supplémentaires sous une forme archivée afin de conserver les informations nécessaires à sa défense en cas de recours judiciaire du Participant,
- A l'issue de ce délai de cinq ans, les données personnelles seront effacées, sans conservation de copies ;
- Conserver pendant la durée légale de 10 ans les données comptables et financières de la personne concernée.
- L'ensemble des droits du Participant sont détaillées dans la charte de gestion des données personnelles disponible à l'adresse suivante : <https://atman.fr/rgpd/> et jointe en annexe au contrat.

18. Force Majeure

Conformément à l'article 1218 du Code civil, il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1.

19. Médiateur de la consommation

Si le Participant est un consommateur, conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le Participant pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour obtenir la résolution de tout litige de nature contractuelle n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès d'ATMAN Training Center.

Ainsi, en cas de litige le Participant pourra contacter l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES soit par courriel en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : www.anm-conso.com.

Pour sa complète information, l'Acheteur peut également visiter le site de la plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne ainsi que le site internet <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

20. Loi applicable et juridiction

Pour les Participants consommateurs, en cas d'échec de la médiation ou de non saisine du médiateur par le Participant, le Participant peut exercer un recours judiciaire en saisissant à son choix les tribunaux compétents français.

Le Participant est invité en pareil cas à se renseigner sur le bénéfice éventuel de l'aide juridictionnelle.

Pour les Participants professionnels, tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie qui soulève le différend, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nice, nonobstant pluralité de défendeurs, ou appel en garantie.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription en signant le dossier d'inscription et en paraphant chacune des pages des présentes.

Paraphe :

ATMAN Training Center, 2575 Route des Crêtes - 06560 Valbonne Sophia Antipolis
Tél : 04 93 00 05 05 - Email : atc@atman.fr - Siteweb : www.atman.fr/formations/

Prénom et NOM du consommateur :

Adresse :

Code postal - Ville :

Destinataire : SARL ATMAN TRAINING CENTER

Adresse du destinataire : 2575 ROUTE DES CRÊTES – 06560 VALBONNE

À, le (date de la lettre)

Madame, Monsieur,

Le (indiquez la date figurant sur le bon de commande), j'ai souscrit à une offre

de (indiquez le nom de la formation).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT DOCUMENT ET EN CONSERVER UNE COPIE

1. Les Participants et les visiteurs du Site Internet ATMAN.FR reconnaissent que la fourniture des Services implique des traitements de Données à Caractère Personnel (DCP) réalisés par ATMAN CORPORATE ou ses filiales dans le cadre des services qu'elles proposent à savoir :

- Centre d'Ostéopathie ATMAN (C.O.A.) ;
- ATMAN Training Center (A.T.C.);
- ATMAN Formation Ostéo-Animale (AFOA)

Ci-après définies ensemble par ATMAN.

Les DCP sont définies comme toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

ATMAN s'engage à respecter 4 grands principes :

- Ne collecter que les DCP vraiment nécessaires à la relation avec les Participants (pré-contractuelle ou contractuelle) ;
- Etre transparent en fournissant une information claire et complète sur les données collectées ;
- Penser au droit des personnes en apportant des réponses aux questions et demandes formulées par les sujets de DCP dans les meilleurs délais ;
- Garder une maîtrise des données en veillant à la sécurité et aux limitations des usages et accès aux DCP.

2. ATMAN ne collecte donc que les DCP qui sont nécessaires à la fourniture des services d'ATMAN et aux démarches administratives d'inscription et de suivi administratif des formations dispensées par ATMAN.

Les DCP ne sont recueillies par ATMAN que de trois manières :

- via les formulaires librement renseignés par les Participants et les visiteurs du Site Internet puis via les formulaires et dossiers d'inscription ;
- via les cookies déployés sur le Site Internet ;
- par le biais des documents administratifs et, le cas échéant, communications ayant lieu entre les Participants et ATMAN dans le cadre de leurs formations.

Aucune autre DCP n'est collectée par ATMAN par d'autres moyens, les Participants sont donc toujours pleinement conscient des DCP qui sont transmises à ATMAN.

Ces DCP sont ainsi recueillies avec le consentement des Participants, aux fins de permettre la bonne exécution des conventions de formation, mais aussi sur un fondement légal, certaines DCP devant impérativement être recueillies pour permettre au Participant d'accéder à une formation.

ATMAN tient à jour un registre de traitement des DCP détaillant :

- l'ensemble les parties prenantes qui interviennent dans le traitement des données ;
- les catégories de données traitées ;
- à quoi servent ces données ;
- qui y accède et à qui elles sont communiquées ;
- combien de temps elles sont conservées ;
- comment elles sont sécurisées.

Les Visiteurs du Site Internet comprennent que les données renseignées pour obtenir des dossiers d'inscription auprès des filiales d'ATMAN CORPORATE sont collectées par ATMAN CORPORATE qui administre le Site Internet mais sont immédiatement transmises à la société filiale concernée.

ATMAN CORPORATE ne fait que transmettre ces données et n'en conserve pas de copie.

3. Engagements généraux

Concernant l'ensemble des DCP récoltées et traitées dans le cadre de la réalisation des Services d'ATMAN, les Parties garantissent qu'elles respectent la réglementation en vigueur relative aux Données à Caractère Personnel (en particulier la directive 95/46/CE du Parlement Européen et du Conseil et à compter du 25 mai 2018, le règlement UE du 27 avril 2016 dit « RGPD »).

Les Parties reconnaissent qu'ATMAN CORPORATE et ses filiales COA, ATC et AFOA agissent en qualité de responsable de traitement.

Les formateurs dispensant des formations pour le compte d'ATMAN et qui ont accès à des DCP ont la qualité de sous-traitant d'ATMAN au sens de la réglementation susvisée.

Les DCP susceptibles de faire l'objet d'un traitement dans le cadre des Services d'ATMAN ne sont, d'aucune manière, cédées à ATMAN et demeurent autant que la législation le permet la propriété du Participant ou du visiteur du Site Internet ou en tout état de causes ses attributs propres.

Le Participant ou le visiteur qui renseigne des DCP s'engage à ne transmettre à ATMAN que des DCP dont il a la maîtrise, qui sont vraies et loyales et en aucune manière constitutive d'une infraction telle qu'une usurpation d'identité.

ATMAN s'engage à mettre en place et maintenir les mesures organisationnelles et techniques nécessaires à assurer la sécurité et la confidentialité desdites DCP.

Les Parties s'engagent à coopérer en cas d'enquête ou de réquisition portant sur les traitements de DCP effectués par toute personne ou autorité habilitée pour ce faire. Elles s'engagent également à communiquer efficacement et promptement l'une avec l'autre afin de répondre à ces demandes.

Dans le cadre de la collecte et du traitement de DCP aux fins de réalisation de ses Services, ATMAN s'engage à :

- Ne traiter les DCP que pour la ou les seule(s) finalité(s) objet de ses Services, et dans le cadre des phases précontractuelles et contractuelles.
- Informer le Participant s'il entend transférer les DCP vers un pays tiers ou une Organisation Internationale en vertu du droit de l'Union européenne ou du droit de l'un des Etats membres auquel il est soumis. Cette information devant être faite avant toute réalisation du traitement, sauf intérêt public contraire.
- Garantir la confidentialité des DCP traitées par ATMAN.
- S'assurer que les personnes autorisées à avoir accès auxdites DCP sont bien engagées à respecter la confidentialité des DCP par une obligation légale ou contractuelle appropriées.
- Prendre en compte les principes de protections des DCP dans le cadre des Services, et de mettre en œuvre des mesures adaptées en ce sens.
- Notifier au Participant toute violation de DCP dans le cadre de la réalisation des Services dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.
- A respecter les durées de conservation et d'archivages prévues dans le registre de traitement des données dont les principales sont rappelées ci-après.

Les DCP recueillies par ATMAN sont enregistrées dans un fichier informatisé sur un serveur situé dans l'Union et seules les salariés, membres du personnel et sous-traitants d'ATMAN ayant besoin d'y avoir accès pour permettre l'exécution des Services sont autorisées à les consulter.

4. Durée de conservation

Les données recueillies sur le Site Internet pour les visiteurs ou dans les locaux d'ATMAN et qui ne débouchent pas sur la conclusion d'un contrat de formation sont, le cas échéant, conservées au maximum 2 ans en base d'archivage intermédiaire à des fins éventuelles de prospection, puis sont définitivement effacées.

Les données recueillies dans le cadre de la conclusion d'un contrat de formation sont conservées pour toute la durée du contrat, ou de la formation (si celle-ci implique la conclusion de plusieurs contrats successifs) en base active.

A l'issue du contrat ou de la formation, les données sont conservées en archivage intermédiaire pour une durée de 5 ans notamment aux fins de gestion d'éventuels contentieux. Il est précisé que les DCP liées à la facturation des Services sont conservées de manière dérogatoire pour la durée légale de 10 ans.

5. Exercice des droits

Toutes les DCP recueillies peuvent faire l'objet par leur sujet de l'exercice des droits prévus par le RGPD et notamment les droits :

- d'accès,
- d'interrogation,
- de modification,
- de portabilité,
- de rectification
- et de suppression.

Il est entendu que la demande de suppression de données nécessaires à la délivrance des Services et à l'exécution du contrat de formation passé avec ATMAN entrainera la résiliation dudit contrat à la demande du sujet des données sans que cette résiliation ne puisse entraîner de demande de remboursement des frais liés au contrat payés par le sujet des données en demandant la suppression.

Dans ce cas, ATMAN informera le sujet des données des conséquences de sa demande et veillera à ce que cette demande soit confirmée par ce dernier avant de procéder à la suppression des données et à la résiliation du contrat.

Pour le détail des droits dont le sujet des données dispose, nous vous invitons à vous rendre sur la page suivante : <https://www.cnil.fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Ces droits peuvent être exercés sur demande écrite en adressant un courrier à l'adresse suivante :

ATMAN – RGPD, 2575 Route des Crêtes 06560 Valbonne Sophia Antipolis

Ou par email : rgpd@atman.fr

ATMAN attache une importance particulière à la protection des données personnelles de ses utilisateurs et partenaires, et les invite à protéger de façon adéquate leurs données personnelles, par le développement de bonnes pratiques, dans le choix de mots de passe notamment (pour plus d'informations, se référer au guide : <https://www.ssi.gouv.fr/guide/mot-de-passe/>).

empathique

6. Cookies

Le cookie est un fichier de petite taille, stocké sur le terminal informatique du visiteur du Site Internet.

Ces fichiers permettent aux développeurs de sites internet de conserver des données utilisateur afin de faciliter la navigation et de permettre certaines fonctionnalités.

Le Site Internet utilise les cookies suivants (Consultez la chapitre 6 des pages ci-dessous sur lesquelles la liste des cookies utilisés sont mise à jour de façon hebdomadaire)

- <https://atman.fr/politique-de-cookies-ue/> (Le site ATMAN Corporate)
- <https://atman.fr/osteopathie/politique-de-cookies-ue/> (Le site COA)
- <https://atman.fr/formations/politique-de-cookies-ue/> (Le site ATC)
- <https://atman.fr/osteopathie-animale/politique-de-cookies-ue/> (Le site AFOA)

Pour bloquer les cookies, vous pouvez modifier les paramètres de votre navigateur.

Ci-après les liens vers les explications des démarches à réaliser pour les principaux navigateurs :

Google Chrome : <https://support.google.com/chrome/answer/95647?hl=fr>

Firefox : <https://support.mozilla.org/fr/kb/protection-renforcee-contre-pistage-firefox-ordinateur?redirectslug=activer-desactiver-cookies&redirectlocale=fr>

Internet Explorer : <https://support.microsoft.com/fr-fr/windows/supprimer-et-g%C3%A9rer-les-cookies-168dab11-0753-043d-7c16-ed5947fc64d#ie=ie-11>

Safari : <https://support.apple.com/fr-fr/guide/safari/sfri11471/mac>

Nous attirons votre attention spécifiquement sur le fait que nous utilisons Google Analytics.

Dans ce cadre, nous avons opté pour une version anonymisée de Google Analytics, cependant, les mesures techniques et organisationnelles prises par Google pour protéger les DCP ne permettent pas d'offrir de garanties parfaites quant à la non-ingérence des pouvoirs publics américains dans l'utilisation de ces données.

Partant, si vous acceptez l'utilisation de Google Analytics vous consentez expressément à ce que vos DCP transitent par les USA et garantissez comprendre que la protection des DCP y est bien moindre qu'en Union Européenne notamment vis-à-vis du potentiel accès à ces DCP par le gouvernement américain.